LES FINANCES MUNICIPALES DE MARSEILLE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XIV° SIÈCLE

PAR

ALAIN DROGUET

maître ès lettres

SOURCES

La presque totalité des sources est conservée aux Archives communales de Marseille : séries BB (délibérations municipales), CC (impôts et comptabilité) et EE (affaires militaires). Des investigations aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (séries B, Cour des Comptes de Provence, et E, Notaires) et à la Bibliothèque nationale (registres de notaires marseillais des nouv. acq. lat., mss. 1341-1350 et 1372) n'ont apporté que peu de renseignements complémentaires.

INTRODUCTION

Si l'histoire de Marseille au Moyen Âge est déjà bien approfondie, un de ses aspect n'avait été abordé que de façon incidente, les finances municipales : il a paru que Marseille devait avoir sa place dans l'ensemble grandissant des monographies sur les finances urbaines.

Cette étude repose sur les plus anciens documents comptables : quoique lacunaires et éparpillés sur une durée d'un demi-siècle, ils fournissent, avec les délibérations communales, de précieux renseignements sur un moment capital de l'histoire des institutions marseillaises. Dans la seconde moitié du xIVe siècle, Marseille est une ville modeste qui compte 12 000 habitants environ. Mais cette période de décadence sur le plan commercial est celle du recouvrement de l'autonomie administrative et financière.

PREMIÈRE PARTIE

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET LE SYSTÈME FISCAL

CHAPITRE PREMIER

LA CONSTITUTION DES FINANCES MUNICIPALES

Les Chapitres de Paix de 1257 avaient supprimé l'autonomie financière de Marseille, Charles d'Anjou s'étant réservé pour lui et ses successeurs la totalité des revenus de la seigneurie. En contrepartie, il avait pris à sa charge les obligations qui incombaient jusqu'alors à la ville (paiement des officiers municipaux, frais d'ambassade, et cure du port), mais non pas la totalité des dépenses, et les versements auxquels s'était obligée la cour royale n'étaient pas faits régulièrement. La situation empira à partir du règne de Jeanne Ire. Par ailleurs, Marseille, pour soutenir indéfectiblement cette reine et la seconde maison d'Anjou, dut consentir de gros efforts financiers. Les Marseillais étant exempts de la plupart des impôts indirects perçus dans leur ville et de la taille, il existait un potentiel d'éventuelles impositions qui pouvait être exploité par les autorités municipales, d'autant plus qu'aucun texte n'empêchait les Marseillais de se taxer. Dans la première moitié du xive siècle, la cité leva quelques tailles et créa occasionnellement des impôts indirects. L'argent de la communauté était confié à un changeur qui jouait le rôle de banque de dépôt.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES FINANCES

L'autorité en matière de finances : le gouvernement communal. — Le rôle du viguier étant de plus en plus honorifique, la réalité du pouvoir est entre les mains des trois syndics et des Six de la Guerre (apparus en 1349) qui ont un pouvoir discrétionnaire sur les finances municipales.

Le trésorier de la cité. — La première mention rencontrée de ce trésorier date de 1357. Il n'a aucun pouvoir de décision en matière financière; il est

simplement responsable du mouvement des fonds. Il ne perçoit que les recettes ordinaires, c'est-à-dire les impôts indirects. Les recettes extraordinaires lui échappent totalement : des trésoriers spéciaux sont nommés pour les tailles et les emprunts.

Il existe un cercle restreint de gens spécialisés dans le maniement des deniers publics. Le notaire du trésorier joue un rôle obscur mais non négligeable : restant longtemps en poste, c'est peut-être lui le véritable technicien des finances.

L'ordonnancement des dépenses. — Trois grands secteurs d'assignation des dépenses peuvent être distingués : pour subventionner une dépense précise, des recettes extraordinaires sont créées; pour rembourser des emprunts, sont engagés les revenus des impôts indirects, principalement les rêves du vin et du blé et la gabelle du sel; quant aux dépenses ordinaires, elles sont payées sur l'argent de la trésorerie, c'est-à-dire sur la part des rêves qui n'ont pas été affectées au remboursement d'un emprunt.

La comptabilité. — Il n'existe pas de compte général des recettes et des dépenses. Par contre, sont conservés des documents qui, pour être d'une interprétation plus difficile, n'en sont que plus intéressants car reflétant mieux la réalité : les cartulaires des syndics et des Six de la Guerre, où sont consignés les engagements de dépenses, et ceux du trésorier où sont notés en détail les paiements. A quoi il faut ajouter des journaux de perception des rêves, qui indiquent les sommes reçues par le trésorier, et des registres d'emprunts; en outre, deux registres de tailles sont conservés (1360-1361 et 1384-1385).

Les comptes du trésorier sont examinés par une commission généralement composée de quatre membres élus par le Conseil. Un rapport sur sa gestion est présenté au Conseil qui lui en donne quittance.

CHAPITRE III

LE SYSTÈME FISCAL

La presque totalité des revenus de la cité lui est fournie par les impôts qu'elle perçoit, que ceux-ci lui appartiennent en propre ou qu'ils lui soient cédés, de façon pratiquement constante en cette période, par la cour royale.

Les impôts indirects ou rêves. — Les impôts royaux assignés à la cité sont, par ordre d'importance, la Table de la mer, qui pèse sur les marchandises embarquées et débarquées à Marseille par les étrangers, la leyde de l'huile et du miel, et le droit des menues marchandises. Les autres impôts royaux sont d'un faible rapport.

De tous les droits municipaux, le plus important est, dans cette ville dont le terroir est planté de vignes, la rêve du vin; son tarif est égal au 1/6 du prix de vente. La rêve du blé, perçue au poids du Lauret, est très lourde : elle est, en 1383, de 12 deniers par émine. Le droit du port est associé à la Table de la

mer. La ville exige encore un impôt sur le sel et une taxe frappe les exportations de poissons. D'autres impôts apparaissent occasionnellement quand la ville a besoin d'argent.

A Marseille, les impôts indirects sont donc nombreux et divers, se chevauchant et s'ajoutant les uns aux autres. Ils frappent la consommation et la circulation des marchandises. Ils sont normalement perçus par des collecteurs aux gages de la ville ou par le trésorier lui-même. Ils peuvent être également affermés.

Les revenus extraordinaires : tailles et emprunts. — Deux modes d'imposition sont appliqués : un impôt de quotité indifférenciée, la capitation, pesant sur les plus pauvres, et un impôt de répartition proportionnelle, la taille, qui est levée au sol la livre. L'estimation des fortunes se fait selon des critères qui nous échappent.

Le produit de la taille est centralisé entre les mains du thesaurarius talliarum. A la fin du xive siècle, les sommes lui sont remises par les « îliers » des

différents sixains. Ces « îliers » sont nombreux.

L'émission d'un emprunt forcé est un moyen plus rapide que la taille pour recueillir des fonds importants. Correspondant à une avance sur la rêve du vin, le remboursement en est effectué sur cette rêve. La ville emprunte aussi à des particuliers. Ses créanciers sont les capitalistes marseillais. Un intérêt leur est accordé : il est couramment de 10 ou 15 % l'an. Pour en garantir le remboursement, des rêves leur sont hypothéquées.

DEUXIÈME PARTIE

DÉPENSES ET REVENUS DE LA VILLE

CHAPITRE PREMIER

LES DÉPENSES

Les dépenses administratives. — Il faut rémunérer — outre le trésorier, les syndics et les Six de la Guerre — le personnel administratif : sergents de l'office de la Guerre et de la trésorerie, notaires, médecin et, au début du xve siècle, maîtres d'école.

Les frais de bureau comprennent les achats de papier, d'encre et de cire, et les frais d'écritures et d'actes. Les dépenses de voyage sont couvertes par la cour royale.

Quand la ville reçoit des hôtes illustres, elle leur fait des présents qui peuvent monter à une centaine de florins de royaux. Des réjouissances sont organisées lors de la venue du souverain à Marseille et chaque année pour la fête de saint Louis d'Anjou.

Le ravitaillement en blé. — Ce fut un des problèmes les plus délicats qu'eut à résoudre le gouvernement communal. En cas de disette, il prend des mesures autoritaires pour empêcher la fuite des grains et la spéculation, et pour organiser le rationnement. Il procède à des achats de blé ou encourage l'initiative individuelle par la promesse de primes.

Quelques achats sont faits dans les comtés de Provence et de Forcalquier. Les places d'Arles et d'Avignon sont deux centres d'approvisionnement importants, mais ils ne sont accessibles qu'après 1370, la voie rhodanienne étant coupée par des bandes de routiers. Auparavant Marseille se ravitaillait dans les provinces italiennes des États pontificaux, en particulier dans la Maremme. En 1374, 20 000 émines de blé furent vendues par le juge d'Arborée. Après 1380, une grande partie du blé provient du Languedoc.

Étude d'un cas particulier : les années 1384-1385. Les marchands dictent leurs conditions à la ville, tirant ainsi des profits substantiels. Ce sont les marins de Marseille et de l'étang de Berre qui assurent le transport des céréales débarquées à Marseille.

Les dépenses militaires. — L'avènement de Jeanne Ire ouvrit une époque de troubles. Bien que n'étant pas directement impliquée dans la guerre de Cent ans, la Provence en subit les conséquences. Le point culminant de cette période fut la guerre de l'Union d'Aix (1383-1386). La dernière décennie du xive siècle fut marquée par les actes de brigandage de Raymond de Turenne. Ce n'est qu'à l'aube du xve siècle que la Provence retrouva la paix. Marseille prit une part active à tous ces événements : son budget en fut lourdement grevé.

On entretient un corps de garde pour la défense du territoire. A la fin du XIVe siècle, le nombre des gardes oscille entre une vingtaine et une quarantaine, suivant le danger. On arme des galères pour assurer la surveillance sur mer.

Le plus coûteux est le financement d'expéditions militaires. Très entreprenante dans la guerre de l'Union d'Aix, Marseille soutenait à elle seule la quasi-totalité de l'effort de guerre fourni par le parti de la seconde maison d'Anjou. La retenue au service de la ville, en 1383-1384, d'une troupe de soixante lances fut un véritable gouffre : il en coûtait chaque mois près de 1 500 florins. En 1388, on dépensa 5 000 florins pour le siège du château des Pennes.

Bien qu'elle ne fût jamais directement menacée, Marseille eut toujours soin d'entretenir ses fortifications. Le principal souci était la défense de l'entrée du port.

En vertu de son statut de « Terre adjacente », Marseille refusa toujours officiellement de contribuer aux charges de la Provence, mais l'octroi de dons gracieux était une façon déguisée de prendre part au financement des expéditions montées par Louis II pour la reconquête du royaume de Naples.

CHAPITRE II

LES REVENUS DE LA VILLE

Le rapport des rêves. — La rêve du vin est la plus lucrative. Viennent ensuite la rêve du blé et la Table de la mer. En 1382, ces rêves rapportent environ 12 000 livres de royaux. Quelques années plus tard, les revenus de la cité se sont littéralement effondrés : la rêve du blé a été aliénée, le rapport de la rêve du vin a diminué de moitié. La guerre de l'Union d'Aix a été néfaste au commerce : les revenus de la Table de la mer et du droit du port en ont été profondément affectés.

La vente des revenus. — Dans les années 1380, on anticipa sur les revenus des impôts. Entre septembre 1383 et juillet 1387 la ville vendit à l'avance la rêve du blé jusqu'en juin 1392; cela lui rapporta 12 800 livres; mais le prix était chaque fois plus intéressant pour les acquéreurs.

La taille. — On ne leva jamais autant de tailles que durant la guerre de l'Union d'Aix. Le rythme était de deux levées par trimestre. Entre décembre 1384 et mai 1385 la taille produisit 8 000 livres. En certaines périodes, elle rapporterait donc au moins autant que les impôts indirects.

Les emprunts. — Les emprunts forcés furent nombreux dans le même temps. Les avances faites par les riches négociants portaient parfois sur des sommes considérables, tels les 4 000 florins prêtés par G. de Favas en 1390.

CHAPITRE III

ESQUISSE D'UN BILAN

Les dépenses ordinaires. — En temps normal les débours se réduisent aux dépenses administratives et aux gages des gardes du territoire. Ils peuvent connaître des variations sensibles mais sont toujours effectués par le trésorier de la cité.

A dépenses extraordinaires, recettes extraordinaires. — L'encaisse étant toujours réduite, chaque fois que survient une dépense non coutumière, il faut lever une taille ou émettre un emprunt, que ce soit pour l'entretien d'une garnison, l'armement d'une galère, le financement d'un siège ou de travaux de fortifications. Pour payer les gages de la compagnie de soixante lances, la ville dut multiplier les expédients.

Délais de paiement et de remboursement. — Les paiements concernant les dépenses ordinaires sont effectués rapidement. En 1388 cependant, la ville connaît manifestement quelques difficultés. Le paiement des bonifications accordées pour le blé demande en moyenne six mois; mais les délais peuvent être aussi de dix et même de vingt ans. Il en est parfois de même pour le remboursement des emprunts forcés, qui, en général, est pourtant à peu près intégralement terminé un an après qu'ils aient été lancés. Il est net que l'on rembourse en priorité les plus gros créanciers. Pour les prêts consentis par les particuliers, les remboursements sont assez rapides, mais la ville ne s'est pas libérée d'une dette qu'elle en contracte déjà une autre.

Bilan d'ensemble. — Les dépenses de la cité peuvent passer brusquement du simple au double et même au triple. La ville est alors prise au dépourvu et n'a qu'un recours : tailles et emprunts. Ce fut le cas durant la guerre de l'Union d'Aix. Le contrecoup subi par les finances de la cité dans les années qui suivirent fut très net : le ralentissement des paiements et un endettement permanent en sont le signe. Une stabilisation des dépenses s'opère ensuite mais la diminution des recettes empêche de rétablir la situation.

Les charges les plus lourdes sont causées par la guerre. Elles représentent dans l'ensemble plus du tiers des dépenses, bien plus de la moitié en période critique. Après la guerre de l'Union d'Aix, les dons gracieux concédés à Louis II pour le financement de ses expéditions prirent, en importance, la place des opérations militaires menées par la cité elle-même auparavant.

Cet alourdissement des charges fut difficilement supporté par la masse des contribuables. Par ailleurs, cette période voit l'accaparement définitif des finances municipales par l'oligarchie qui domine la cité : ces riches négociants jouent le rôle de banquiers de la communauté; en contrepartie, ils contrôlent directement ses sources de revenus. Ils font des finances municipales leur propre affaire.

TROISIÈME PARTIE

LES RÊVES, REFLET D'UNE ÉCONOMIE LES TAILLES ET LES EMPRUNTS, REFLET D'UNE SOCIÉTÉ

Des éléments n'ayant pas directement trait aux finances municipales sont fournis par les documents comptables. Malgré leurs lacunes et leurs imprécisions, ils donnent des renseignements appréciables sur l'économie et la société.

CHAPITRE PREMIER

LES RÊVES, REFLET D'UNE ÉCONOMIE

Le vin. — La production de vin diminua nettement à Marseille à la fin du xive siècle. Entre 1382 et 1398, le volume des ventes de vin a baissé de moitié, passant de 16 750 à 8 100 hectolitres environ. L'évolution de la répartition des cultures sur le terroir marseillais est peut-être antérieure à cette période mais l'on dénote une nette coupure après 1386-1387, quand la ville connut, plusieurs années consécutives, de grosses difficultés pour assurer son ravitaillement en blé. Un autre phénomène intéressant est le morcellement du vignoble : près de la moitié de la population produit et vend du vin. C'est au début de l'été que le volume des ventes est le plus important.

Le commerce avec la Provence. — En 1386, 1387 et 1388, l'essentiel du trafic maritime se réduit au cabotage assuré par les barques de l'étang de Berre et de San Remo. Sur terre, l'aire d'influence de Marseille se réduit à l'espace compris entre le Rhône, la Durance et la côte. Les marchands d'Aix, de Martigues et de Salon sont ceux qui fréquentent le plus régulièrement Marseille. Mais les routes provencales voient une circulation très limitée à en juger par le registre du péage des Pennes conservé pour les années 1388-1389.

Au début du xive siècle, l'horizon commercial s'est dégagé. Le tissu des relations avec la Provence se fait plus dense et l'influence de Marseille pénètre plus loin vers l'intérieur, jusqu'en Dauphiné, tandis que les échanges avec la Sardaigne connaissent un renouveau.

Un des articles d'exportation les plus importants est le poisson, frais et salé.

CHAPITRE II

LES TAILLES ET LES EMPRUNTS : REFLET D'UNE SOCIÉTÉ

Répartition des fortunes. — La fortune est concentrée dans les mains d'un groupe d'une quarantaine de personnes environ. Des marchands tels que J. de Cazals, les Montels, les Favas et les Bonifazi dominent le lot. En dessous de cette aristocratie de l'argent, une classe de gens assez riches, plus nombreuse : ce sont les négociants de moindre envergure, les hommes de loi et les plus fortunés des laboureurs, des gens de mer et des artisans. Vient ensuite la masse de la population que l'on peut diviser en deux parties égales: les classes movennes et les couches les plus défavorisées.

Répartition socio-professionnelle et géographique. — Les trois pôles d'activité de la population marseillaise à la fin du xive siècle sont le commerce, la mer et la vigne, avec, en complément, l'artisanat. L'agriculture occuperait 1/5 de la population.

Les quartiers les plus peuplés sont la Draperie et Saint-Jacques qui sont aussi les plus actifs; c'est là qu'habitent la plupart des marchands, mais le véritable quartier des affaires semble être la Draperie. A Saint-Jean, moyennement peuplé comme les Accoules, sont regroupés les pêcheurs et les artisans dont l'activité a trait à la mer. Saint-Martin et la Calade sont les quartiers les moins peuplés : dans le dernier habitent les fustiers. Les métiers de l'alimentation tiennent une place importante dans la vie de la cité; les marchés du Tolonée et des Accoules sont les deux pôles d'attraction; dans cette branche un corps de métier domine : les bouchers, nombreux et assez riches. Il y a beaucoup d'hôteliers : c'est un signe de l'activité portuaire de Marseille, ville de passage.

L'oligarchie marchande et le pouvoir. — Le mode d'élection aux charges municipales étant, malgré les apparences, la cooptation, celles-ci sont monopolisées par les riches marchands, en particulier par quelques familles, de notoriété récente ou ancienne. Certains négociants semblent plus attirés que d'autres par les fonctions publiques. Au début du xve siècle, le groupe détenant le pouvoir s'est encore restreint.

CONCLUSION

Dans la seconde moitié du xive siècle, Marseille recouvra, paradoxalement, son autonomie, par le respect des textes qui, un siècle plus tôt, en contenaient la négation. Cela fut rendu possible par la décomposition administrative du royaume angevin. Le poids des guerres, avec leur cortège de conséquences (difficultés de ravitaillement, paralysie de l'activité industrielle et commerciale), fut particulièrement lourd pour les finances de la ville. Les revenus ordinaires ne suffirent pas; il fallut multiplier tailles et emprunts.

L'équilibre ne fut rétabli qu'au début du xve siècle. Encore était-il précaire. Marseille était alors une ville affaiblie, dominée par une oligarchie marchande qui avait profité des difficultés financières de la cité pour asseoir définitivement son pouvoir.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Recueil de textes et listes des trésoriers, des emprunts et des assignations des droits royaux à la ville.

ANNEXES

Tableaux : engagement et paiement des dépenses; rapport des tailles et des rêves. — Cartes et graphiques : ventes de vin et de poisson. — Planches.